Technoparc Montréal/Territoire économique durable

Politique environnementale

PROCLAMATION

Technoparc Montréal (TM) se proclame «Territoire économique durable».

CLIENTÈLE CIBLE

Cette Politique environnementale s'adresse principalement à l'ensemble des parties prenantes qui interviennent, directement ou indirectement, dans les activités du TM, le 1er parc scientifique du Canada et reconnu mondialement alliant recherche et développement ainsi que le développement des affaires.

Elle invite les principaux acteurs municipaux, partenaires ainsi que les résidents corporatifs (entreprises et travailleurs) du TM à y adhérer. Elle permet de contribuer à l'amélioration continue des performances environnementales de tous et chacun sur le territoire du TM.

PRINCIPES

Le renforcement du milieu naturel, du milieu de vie et du bien-être des résidents corporatifs du TM est une priorité pour la Ville de Montréal, notamment par l'entremise de son Service du développement économique (SDÉ). C'est à travers un SME, conformément à la **norme ISO 14001 Territoire** et dans le respect de la réglementation en place qu'elle se déploie.

Les domaines d'application du parc scientifique/d'affaires qu'est le TM sont les suivants :

- Commercialisation/Accueil et accompagnement des entreprises;
- Gestion des deux centres d'affaires de la Ville;
- Gestion sous forme de vigie visant la qualité environnementale du parc;
- Animation du parc scientifique/d'affaires.

Cette politique se veut également un tremplin pour l'ensemble des parties intéressées et entreprises qui désirent intégrer la dimension environnementale dans leur activité à l'intérieur du TM.

VISION

Le SDÉ relève le défi de la performance environnementale du territoire du TM par la réduction des impacts environnementaux de ses activités, et ce, au profit des résidents corporatifs du TM dans une perspective de développement durable. Pour se faire le SDÉ aspire à :

- **Offrir** à ceux-ci un espace économique inclusif et attrayant où ils sont fiers de travailler dans un environnement sain et sécuritaire, au cœur d'un parc scientifique/d'affaires avant-gardiste et dynamique;
- **Positionner** le TM comme un leader municipal en matière de développement/redéveloppement durable des parcs industriels de demain intégrant les principes de transition écologique de l'économie;
- **Sensibiliser** et susciter l'engagement de l'ensemble des acteurs du TM autour de cette vision, tout en renforçant son sentiment d'appartenance.

Cette vision est alignée aux objectifs de lutte contre les changements climatiques de la Ville (Plan Climat 2020-2030 et Montréal 2030) portant sur la transition écologique, la réduction des GES, la mobilité durable et la circularité.

AXES MAJEURS ET CHAMPS D'ACTIONS

Cette politique s'articule autour de 4 grands axes interpellant la contribution des acteurs du TM à l'adoption et à l'implantation des meilleures pratiques en matière de développement durable à même leur milieu de travail. Chaque grand axe se déploie à travers les champs d'actions suivants :

AXE 1 - Adaptation aux changements climatiques

Champs d'actions

- Favoriser la mobilité durable lors des déplacements à l'intérieur du territoire
- Encourager la consommation énergétique responsable
- Adopter des mesures d'adaptation des bâtiments existants et nouvelles constructions durables face aux aléas climatiques

AXE 2 - Saine utilisation des ressources

Champs d'actions

- Réduction à la source des ressources par l'écoconception et la valorisation (réutilisation, reconditionnement)
- Réduction et valorisation des matières résiduelles
- Récupération des eaux pluviales
- Diminution de la pollution de l'eau de l'air et du sol issues des activités à l'intérieur du territoire
- Consommation responsable d'eau potable

AXE 3 - Préserver et accroître la biodiversité du parc scientifique/d'affaires

Champs d'actions

- Préservation/consolidation des milieux naturels/espaces de conservation, notamment le parc nature des Sources
- Circonscrire/contenir la présence/propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Accroissement de l'indice de la canopée notamment dans l' éco-territoire du ruisseau Bertrand
- Implantation d'infrastructures vertes, notamment pour contrer les îlots de chaleur et les eaux de ruissellement

AXE 4 - Transition écologique vers une économie verte

Champs d'actions

- Assurer la circularité dans les approvisionnements municipaux propres aux activités du TM
- Réduction de l'empreinte environnementale du TM par la réalisation de projets pilotes et événements zéro-déchets
- Viser des standards optimaux et durable dans la gestion immobilière/opérationnelle des biens/équipements municipaux
- Sensibilisation auprès des partenaires et entreprises du TM :
  - l'efficacité/performance environnementale
  - l'atteinte de cibles environnementales

VALEURS FONDAMENTALES ET COMMUNES

- Travailler dans un parc scientifique/affaires dynamique, inclusif, prospère et respectueux de l'environnement
- Optimiser la santé environnementale, économique, sociale et institutionnelle du TM
- Réduire l'empreinte environnementale des activités se déroulant sur le territoire du TM
- Consolider les mesures en santé-sécurité pour le bénéfice des citoyens corporatifs ainsi que pour l'environnement

ENGAGEMENTS DU SDÉ LA VILLE DE MONTRÉAL

Dans le contexte de cette Politique et au nom de la Ville de Montréal, le SDÉ, via sa division du développement territorial, s'engage à :

- Respecter la réglementation environnementale applicable à ses activités de parc scientifique/d'affaires
- Visez une amélioration continue et dynamique du SME **par la surveillance environnementale (vigie)** afin de le rendre plus performant et maintenir la certification ISO 14001 Territoire
- Intégrer les principes du développement durable et de transition écologique de ses activités à l'intérieur du territoire du TM
- Assumer un leadership dans les domaines d'activités du parc, autant auprès des partenaires municipaux que des entreprises présentes dans le TM
- Communiquer sa performance en matière de développement durable et de transition écologique auprès de la communauté économique montréalaise, nationale et internationale
- Devenir un modèle de développement/redéveloppement durable des parcs industriels du futur intégrant les principes de la transition écologique de l' économie

ADOPTION DE LA POLITIQUE

Le Service de développement économique a adopté cette Politique le 31 juillet 2023 Dieudonné Ella Oyono_____